

fiscal est bourré de contradictions et de difficultés d'interprétation.

Hier, l'honorable député d'Ontario (M. Cafik) a dit qu'il avait fait une demande à l'honorable ministre des Finances pour que celui-ci rédige des dispositions interprétatives relativement au bill. Il s'agit d'une heureuse suggestion, monsieur le président. Même les députés ministériels ne comprennent pas le bill, puisqu'ils demandent au ministre de rédiger des dispositions, afin que le bill soit mieux compris non seulement par les députés, mais également par la population tout entière.

Monsieur le président, les grandes perdantes, avec l'adoption de ce bill, ce sont les provinces. Ce n'est pas seulement l'opposition qui a été muselée par l'application de l'article 75c du Règlement, mais également les provinces, qui sont venues ici, lors de la conférence fédérale-provinciale, demander à l'honorable ministre des Finances de donner plus d'extension à l'application du bill en question. Cette extension avait pour but de tâcher de marier les structures fiscales provinciales avec les structures fiscales fédérales qu'on nous présente actuellement. Il s'agissait d'une demande très légitime, visant à coordonner les priorités des provinces et les exigences du gouvernement fédéral sur le plan de la fiscalité. Encore là, l'honorable ministre des Finances a dit non aux provinces. Il fallait que ce bill entre en vigueur le 1^{er} janvier.

Monsieur le président, on doit surtout considérer les effets néfastes que ce bill aura sur la classe moyenne. On doit également étudier les effets désastreux qu'aura ce bill sur les petites entreprises. Nous savons que le taux d'imposition sera augmenté considérablement pour les petites entreprises et les petits commerçants; nous savons également que les bénéfices des petites entreprises et des petits commerçants sont réalisés en vue d'être réinvestis et de créer plus d'emplois. Mais selon la nouvelle forme de taxation, nous allons tout simplement assister à la mort des petites entreprises, des petits commerçants, et Dieu sait—mes collègues du Québec peuvent le dire également—que les petites entreprises ainsi que les petits commerçants, sur le plan économique, constituent une force au Québec. Si, par un bill, on leur enlève encore plus d'argent, les commerçants ne l'auront pas pour agrandir, améliorer leur industrie et en créer d'autres.

Monsieur le président, je dois dire que ce parti, qui constitue l'opposition officielle, approuvera l'amendement proposé par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Et je pense qu'en présentant cet amendement, l'honorable député tend à diminuer le seuil de la pauvreté.

Monsieur le président, je voudrais évoquer l'image qu'a donnée de la pauvreté le rapport du Sénat sur la pauvreté, dans lequel on pouvait lire ce qui suit:

Le taux de pauvreté global est d'environ 25 p. 100, ce qui veut dire qu'un Canadien sur quatre fait partie d'une famille dont le revenu se situe au-dessous du seuil de pauvreté.

Plus de la moitié de toutes les familles économiquement faibles vivent soit au Québec, soit en Ontario.

Près des deux tiers (63 p. 100) des chefs de famille économiquement faibles font partie de la population active. Plus du quart (27 p. 100) des chefs de famille économiquement faibles sont âgés de 65 ans ou plus.

Monsieur le président, je suis d'avis qu'un député du Québec doit prendre la parole à la Chambre en vue de protéger les petits salariés, surtout ceux de sa province, alors que les statistiques démontrent qu'au Québec, les Canadiens français sont les plus pauvres. Dans la région de Montréal, les Canadiens français sont les moins bien

payés. Ils viennent avant les Italiens; tous les autres sont mieux payés. L'amendement proposé ce soir tend à réduire le fardeau du salarié moyen. Tous les députés du Québec doivent appuyer cet amendement qui vise à venir en aide à la classe moyenne qui vit encore, au Québec, dans la misère extrême.

Monsieur le président, il faut donner aux démunis l'espoir d'une vie meilleure. Mais où retrouve-t-on l'espoir dans le bill? On dira qu'un million de Canadiens ne paieront plus d'impôt, que les exemptions seront de \$1,500 pour les célibataires et de \$2,850 pour les personnes mariées! Monsieur le président, c'est une farce! Comment peut-on espérer qu'avec des revenus très bas, les célibataires ou les personnes mariées puissent survivre? Il ne font qu'exister. Les salariés moyens sont taxés. Tous mes collègues du Québec le savent. Considérons les salaires dans les usines du Québec. On donne souvent aux ouvriers un chèque de paie long de cinq pouces, mais après toutes les déductions, il n'en reste qu'un pouce et demi.

M. Albert Béchard (secrétaire parlementaire du ministre de la Justice): A quoi sert la différence?

L'hon. M. Asselin: Cela sert à payer les impôts de l'honorable ministre des Finances.

Monsieur le président, un salarié qui a une famille de quatre enfants et qui gagne de \$5,000 à \$6,000 par année ne peut pas vivre convenablement, surtout si l'on tient compte du coût de la vie, qui augmente continuellement depuis deux ou trois ans. Quant à l'ouvrier moyen qui travaille à l'usine, son impôt est déduit à la source. Il n'y a pas d'échappatoire possible pour lui. Les compagnies ou autres corps publics peuvent se trouver des échappatoires. Au fait, les experts en comptabilité, ainsi que les avocats qui se spécialisent dans ce domaine, disent qu'ils ont déjà repéré une centaine d'échappatoires que pourront utiliser les grosses compagnies pour payer moins d'impôt.

Monsieur le président, je ne dis pas que tout ce qu'il y a dans ce bill est condamnable. Je suis plus objectif que cela. Mais je dis que dans bien des domaines, le gouvernement a donné d'une main pour retirer de l'autre. En veut-on des exemples? Voici: On a augmenté les prestations d'assurance-chômage, mais les personnes qui vont les toucher devront payer de l'impôt sur ces prestations.

On accorde des subventions en vue du recyclage, mais ces subventions seront assujetties à l'impôt.

On accorde des bourses à ceux qui poursuivent des études supérieures, mais à un certain niveau, même ces bourses sont sujettes à l'impôt.

Notre parti a livré une bataille ininterrompue en faveur des cultivateurs, et pourtant ils ne sont pas épargnés par cette loi. Nous avons dû livrer une bataille acharnée pour faire reconnaître aux coopératives et aux «Credit Unions» les droits acquis dont les avait spoliées le ministre.

Monsieur le président, l'amendement du député de Winnipeg-Nord-Centre a pour effet de faire passer le taux applicable aux premiers \$500 de revenu imposable, de 17 p. 100 à 2 p. 100, et propose qu'une diminution de \$75 soit consentie à tous les échelons.

• (8.40 p.m.)

Pour une fois, monsieur le président, je suis d'accord avec un député socialiste. Le député de Winnipeg-Nord-Centre a dit qu'il y a 22 ans, il avait pris la parole au sujet d'un amendement semblable à celui qu'il a présenté ce